

Approuvé

**Ambasador**  
**Justyna Porazińska**  
.....  
(Date, signature)

Gestionnaire du pouvoir adjudicateur

Tunis, le 19 juillet 2024 r.

AMB.TUNI.270.1.2024

Référence  
et numéro d'ordre de la lettre dans le registre

### Avis d'annulation de la procédure

En application des dispositions de l'article 260 (1-2) de la loi du 11 septembre 2019. Loi sur les marchés publics (Journal officiel de 2021, point 1129, telle que modifiée), ci-après dénommée « LMP », le pouvoir adjudicateur donne un avis d'annulation de la procédure de marché négocié pour :

Achat d'une voiture de service, référence: AMB.TUNI.270.1.2024  
(intitulé de la procédure et numéro de référence)

#### Motifs juridiques :

**Article 255, paragraphe 8, de la LMP** (le pouvoir adjudicateur annule la procédure de passation de marché si la négociation dans le cadre de la procédure de marché négocié n'a pas abouti à la conclusion d'un contrat de marché public).

#### Raison de fait :

Le contractant n'a pas accepté les conditions contractuelles proposées.

**Katarzyna Kowalska**  
**Cheffe du Service**  
**Administratif et Financier**  
.....  
**Ambassade de Pologne à Tunis**

Présidente de la Commission d'appel d'offres